

DEBAT PUBLIC

Cité des Sciences et de l'Industrie

Samedi 1^{er} octobre 2005

Gestion des déchets radioactifs

1^{ère} table ronde :

Déchets nucléaires

et matières radioactives

Les propos tenus par les intervenants, y compris ceux invités par la CPDP, sont de la seule responsabilité de leurs auteurs et ne préjugent en rien du compte-rendu qu'établira la Commission à l'issue du débat.

(La première table ronde commence à 9 heures 30, sous la présidence de M. Georges Mercadal)

Georges MERCADAL.- Mesdames messieurs, nous allons démarrer notre table ronde.

Nous allons rappeler les quelques propos liminaires permettant de situer la journée d'aujourd'hui.

Merci à ceux qui sont déjà là et à ceux qui viendront ensuite. Je rappelle que nous sommes là pour toute une journée et que c'est la première d'une série de trois dont les deux autres se tiendront le 8 octobre et le 22 octobre.

La disposition de la salle est assez différente de celle que nous avons connue lors des auditions de septembre et, vous comprendrez pourquoi tout à l'heure quand nous vous expliquerons le déroulement de la journée.

Il faut d'abord rappeler le nom des membres de la Commission particulière du débat public. C'est toujours la même composition. Même si vous n'avez que trois personnes à la tribune, les autres sont dans la salle et nous nous relaierons dans la journée. Nous avons pensé qu'être tous les sept ici n'apporterait pas grand-chose. Par contre, le fait de nous relayer peut permettre de vous donner une autre manière d'animer le débat. Comme nous plaçons ces débats sous le signe de la variété et du pluralisme, nous y contribuons ainsi un peu.

Dans la deuxième partie de cette matinée, Catherine VOUR'CH qui prendra la présidence, sera épaulée de Jean-Paul SCHAPIRA et de Dominique BOULLIER.

Ce débat d'aujourd'hui et ces journées d'octobre, d'une manière générale, se placent dans un calendrier que je rappelle à l'aide d'une diapositive qui va vous être montrée et que je ne vais pas lire. Vous voyez qu'il y a quatre blocs dans ce parcours.

Nous sommes, courant octobre, dans quelque chose qu'on peut appeler approfondissement. Je souligne ce mot, même s'il n'est pas tout à fait écrit : approfondissement sur les questions scientifiques et techniques. Je dis aujourd'hui « approfondissement », qui est beaucoup plus neutre –« Thèmes scientifiques et techniques »– parce que, comme vous allez le voir, nous pouvons déjà tirer un certain nombre d'indications des auditions de septembre, des questions qui ont été posées par le public et des controverses qui se dessinent. J'espère que, tous ensemble ici, aujourd'hui, samedi prochain et le 22 octobre, nous ne passerons pas notre temps à ressasser ces controverses, mais à essayer de les faire progresser et précisément de faire en sorte qu'elles s'approfondissent.

Ce calendrier se déroule dans une géographie. Vous allez voir une carte de France qui est aussi un rappel. Nous allons dans beaucoup d'endroits, mais je veux souligner ici, car je crois

que c'est pertinent, que ce « tour de France » a pour objet d'essayer de porter chaque thème dans un endroit où la population, qui viendra assister au débat, a des chances d'avoir un intérêt particulier pour le thème ou, en tout cas, d'être particulièrement compétente, voire d'être particulièrement concernée.

Je terminerai en vous disant que nous avons été à Bar-le-Duc et à Saint-Dizier le premier et le deuxième jour, à Pont du Gard, dans la basse vallée du Rhône, le troisième et à Cherbourg le quatrième. Je crois que cela se passe de commentaires et que cela dit pourquoi nous sommes ici aujourd'hui, à la Cité des Sciences et de l'Industrie, pour l'approfondissement des controverses qui sont d'ores et déjà apparues.

Concernant les trois journées de la Cité des Sciences, vous avez trouvé sur table à l'entrée un document qui vous rappelle leur intitulé.

Aujourd'hui, nous sommes donc dans le tableau des problèmes posés par les déchets nucléaires d'une manière générale, pour essayer d'arriver cet après-midi à l'une des solutions évoquées par la loi de 1991 pour les déchets à haute activité vie longue, l'entreposage de longue durée.

La deuxième journée sera consacrée à la question : « Moins ou pas de déchets, quand et comment » ? « La séparation de transmutation », « Les scénarios d'évolution à long terme », dont je rappelle qu'ils couvrent à la fois, dans les hypothèses où vous le verrez le 8, à la fois des scénarios d'arrêt du nucléaire et des scénarios de poursuite du nucléaire.

La dernière journée sera consacrée au stockage et à la combinaison des solutions de gestion et devrait être comme une espèce de conclusion de ces journées d'approfondissement scientifique et technique.

Cet ensemble étant revu, quelles sont les questions que nous allons regarder plus précisément aujourd'hui ? Vous voyez apparaître les questions :

Nous avons mis la troisième question pour mémoire car, dès lors qu'on intitule le tableau de toutes les questions qui se posent, il faut la mentionner. Mais nous pensons qu'elle serait beaucoup mieux placée le 8 octobre puisque nous parlerons du retraitement, de la transmutation, de la séparation, etc.

1. L'Inventaire de l'ANDRA est-il complet ? Le militaire y figure-t-il ? Le Plan a-t-il des solutions pour tout ? Sera-t-il annexé à la loi de 2006 ?

2. MAVL et FAVL : Qu'est-ce que cela comprend ? Où et comment compte-t-on les traiter ?

3 ; MOX usés : si on ne les retraite pas, qu'en fera-t-on ? (pour mémoire : reporté au 8/10)

4 ; Les normes de protection utilisées sont-elles suffisantes ? Comment et par qui sont-elles établies ?

Lors du démarrage des deux prochaines sessions, nous afficherons les questions de la même manière.

Concernant le déroulement de la journée, nous avons une table ronde et, même si ce n'est pas tout à fait le cas physiquement, c'est dans les dispositions assez courantes.

J'aimerais qu'on affiche le nom des personnes qui sont à cette table ronde et je leur demanderai, lorsqu'elles prendront la parole, de faire un court complément de présentation, ce qui est plus vivant, plutôt que d'égrener les qualités des uns et des autres.

Avant que la table ronde ne fonctionne, un film court sera diffusé dans chacune des sessions, dont nous avons essayé qu'il soit aussi que possible peu propice à déclencher par lui-même des controverses, donc un film pédagogique, si je puis dire, qui expose ce qu'il faudrait savoir au minimum sur le thème pour pouvoir suivre les débats qui vont venir juste après.

Tout de suite après le film, je donnerai la parole à trois personnes, en les choisissant dans chacun des trois groupes qui sont là devant vous.

Vous aurez repéré que le groupe le plus éloigné de moi est constitué des institutions responsables du nucléaire dans ce pays. Elles ne sont pas toutes sur l'estrade mais, au fur et à mesure de la journée, elles finiront par être toutes apparues, en tout cas au niveau des trois journées, et certaines même plusieurs fois.

Au milieu, se trouvent des personnalités qui sont, soit dans des instances d'évaluation nationale, soit dans des instances d'évaluation internationale. Elles ne sont pas directement liées aux opérations sur le nucléaire.

Plus proches de moi se trouvent ceux que nous avons appelé des « discutants ». Vous êtes certainement beaucoup dans la salle et, en tout cas dans cette maison, nous sommes très habitués aux séminaires ou aux symposiums scientifiques et techniques où bien entendu nous avons des discutants, certains étant carrément opposés au nucléaire, d'autres pas nécessairement complètement. Chacun a sa position. Il n'y a pas à l'exposer ici. Par contre, ce sont tous des personnes qui ont à cœur de faire avancer les choses en posant des questions et en faisant progresser le débat.

Tout de suite après le film, une personne de chacun des groupes lancera les thèmes de discussion. Pendant ce temps, grâce aux papiers qui sont sur vos fauteuils, vous aurez posé des questions.

Nous allons procéder durant la matinée de la manière suivante :

De manière à essayer de traiter le maximum de questions, nous ne donnerons pas la parole à ceux qui les ont communiquées. Nous en afficherons le résumé et nous demanderons aux personnalités de la table ronde d'y répondre. Nous ferons en sorte que ce ne soit pas les personnes qui ont pris la parole après le film afin que, au total, chacun ait le moyen de s'exprimer dans l'heure et demie que nous avons pour chacune des sessions.

Cet après-midi, nous avons un peu plus de temps de discussion puisque nous avons deux heures, et c'est là que des prises de parole qui ne seraient pas uniquement des questions précises pourront avoir lieu.

Un certain nombre d'associations, qui ont leur point de vue sur ces questions comme beaucoup d'autres personnes, nous ont beaucoup aidés pour préparer ce débat par les

questions qu'elles posent en mettant le doigt sur ce dont il fallait débattre. Et puis est survenu un événement, une question couverte par le secret défense, qui a occasionné des problèmes. Ces associations ont suspendu leur participation. Nous essayons de trouver des solutions. D'après le communiqué que nous avons pu lire hier, elles considèrent que nous avons commencé à cheminer vers la solution de ces questions. Nous n'y sommes pas, mais, en geste de bonne volonté j'imagine, elles ont décidé de participer aujourd'hui. Elles ne sont pas sur la table ronde en tant que telles, comme nous l'avions imaginé à un moment, mais elles pourront dans les deux heures de la fin de journée avoir la parole et faire toutes les déclarations qu'elles auront envie de faire.

J'essaie de montrer que tout aura sa place dans la journée, même si nous devons être, Catherine VOUR'CH et moi, à cheval sur les horaires, comme c'est toujours le cas de présidents de session comme celle-là.

Pour ne pas perdre de temps, nous enchaînons avec le film de la première session, dont je vous rappelle que le titre général : « ***Le tableau des déchets et matières nucléaires : les questions qu'ils soulèvent*** », et vous avez vu un échantillonnage de ces questions tout à l'heure à partir des auditions.

(Film)

Nous passons à la deuxième partie de l'exercice qui consiste à donner la parole à trois personnes autour de la table ronde, qui vont, à partir de là, développer ce qui, dans cet ensemble, pose question.

J'aimerais que l'on repasse la diapositive des questions venant des auditions, de manière à ce que M. GREVOZ, M. LACHAUME et M. ROLLINGER, essaient d'en tenir compte –sauf la troisième–, pour orienter leurs propos.

J'ai omis de dire tout à l'heure que, sont dans la salle, un certain nombre de personnes –moins que ce que nous aurions aimé, mais l'esprit est prompt et la réalisation difficile– qui ont participé à Bar-le-Duc, Saint-Dizier, Pont du Gard et Cherbourg –dont certaines sont d'ailleurs sur l'estrade– et d'autres, simple citoyens, qui ont bien voulu faire le déplacement, et nous les en remercions vivement. Ils sont dans la salle au titre de témoins, si je puis dire.

M. GREVOZ.- Je m'occupe de sûreté, de qualité et d'environnement à l'ANDRA, l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs. J'ai prévu un très court exposé sur le rôle des différents acteurs de la filière de la gestion des déchets radioactifs et également revenir, en complément de ce que vous avez vu dans le film, sur l'inventaire, puisque nous en publions un, pour rappeler quelles sont les grandes catégories et les quantités associées.

L'ANDRA est un établissement public créé par la loi pour s'occuper spécifiquement de la question des déchets radioactifs.

Nous avons plusieurs rôles :

- un rôle d'exploitant industriel de centre de stockage, puisqu'il existe aujourd'hui trois stockages des déchets radioactifs, un dans la Manche qui est fermé mais dont nous assurons la surveillance et deux dans l'Aube pour

prendre 84 % des déchets – nous le verrons dans l'inventaire. En particulier, en tant qu'exploitant, notre rôle est d'accepter ou de refuser les déchets à l'entrée de nos centres en fonction d'un certain nombre de critères techniques fixés et d'un certain nombre de dossiers que nous présentent les producteurs déchets.

- Nous sommes également chargés par la loi de piloter la recherche sur le stockage des déchets qui n'ont pas aujourd'hui de solution, les « faible activité vie longue », « moyenne activité vie longue » et les « haute activité ». D'autres recherches sont pilotées par le Commissariat à l'énergie atomique. Nous vous avons indiqué dans le film les trois axes qui étaient en cause.

La loi nous demande explicitement d'apporter au public une information sur les déchets radioactifs. Dans ce cadre, nous publions l'inventaire national des déchets radioactifs et des matières valorisables. J'aurai l'occasion de détailler cet inventaire.

Autres acteurs de la gestion des déchets, les producteurs de déchets, les industriels, que ce soient les grands industriels c'est-à-dire EDF, COGEMA et CEA, qui sont les principaux producteurs, mais également un certain nombre d'industriels de la chimie qui peuvent détenir des déchets radioactifs, ainsi qu'un certain nombre de petits producteurs, de type laboratoires de recherche ou universités.

Le producteur de déchets a la responsabilité de déclarer ses stocks à l'inventaire national. L'inventaire se fonde donc sur les déclarations des producteurs. Il doit également mettre ses déchets sous une forme stable et sûre. C'est ce que l'on appelle le conditionnement. Le producteur en est responsable.

Il doit également, pour les déchets que nous ne pouvons pas prendre en charge, en assurer la garde dans ses installations propres, c'est ce que l'on appelle l'entreposage.

Autre acteur important, l'Etat. Il y a en France une politique nationale de gestion des déchets radioactifs. Elle a été fixée par la loi du 30 décembre 1991 et nous sommes, en tant qu'établissement public, soumis à une triple tutelle ministérielle : l'industrie, l'environnement et la recherche, et ce sont les ministères qui fixent les objectifs de l'ANDRA à travers un contrat quadriennal. L'ANDRA n'agit pas de sa propre initiative, mais à la demande des pouvoirs publics.

Autre acteur important, l'Autorité de Sûreté Nucléaire – les transparents ne sont pas exhaustifs, on pourrait en citer bien d'autres.

- L'ANDRA définit les objectifs de sûreté. Cela me permet d'aborder la quatrième question : qui définit les objectifs de protection pour les stockages, en particulier pour les installations de manière générale .
La manière de calculer les impacts est fixée par des règlements, les règlements européens et français, qui prévoient des modes de calcul pour les différentes classes d'âge, enfants, adolescents, adultes.

Une fois ces modes de calcul fixés, les objectifs à tenir, eux, sont fixés par les l'Autorité de Sûreté Nucléaire. Elle délivre aussi les autorisations, mais elle contrôle les exploitations.

Je reviens très rapidement sur la classification des déchets radioactifs, qui vous a été présentée dans le film. La classification française est assez simple, elle a deux critères :

- la durée de vie du déchet
- la quantité d'éléments radioactifs qu'il contient.

Trois catégories de durée de vie ont été définies :

- des durées de vie très courtes : les déchets ne sont radioactifs que quelques jours ou quelques semaines. C'est en particulier le type de déchets que l'on trouve dans les hôpitaux,
- des durées de vie courte, dont la durée de vie est globalement compatible avec un stockage en surface,
- les durées de vie plus longue.

- Le niveau d'activité, de très faible activité jusqu'à la haute activité.

Je vous indique quelques catégories à l'intérieur de ces tableaux :

- les très faibles activités
- les faible et moyenne activité à vie courte que nous prenons aujourd'hui en stockage
- les faibles activités à vie longue, qui est une case un peu à part.
A ce propos, je me permets de rectifier le film sur un point. Les faibles activités à vie longue ne se confondent pas avec les moyennes activités à vie longue, qui sont des déchets historiques pour la plupart. On en recense deux catégories, les déchets dit graphites, qui sont faits des déchets d'une ancienne filière de réacteurs électronucléaires qui n'est plus utilisé de nos jours, qui appartiennent à EDF et au CEA ; les déchets radifères, qui sont des déchets chimiques qui contiennent du radium et qui, pour la plupart, ne sont plus produits de nos jours. Ils se distinguent bien des moyenne activité à vie longue et des haute activité, qui sont ceux qui sont concernés par les trois axes de recherche qui ont été mentionnés.

Pour les faibles activités à vie longue, nous étudions une solution de stockage spécifique.

Voici une image de centre de stockage de très faible activité pour vous montrer qu'il ressemble à un centre de stockage de déchets industriels, mis à part le fait que nous prenons un certain nombre de précautions supplémentaires. En particulier, nous travaillons sous abri.

Autre centre le centre de stockage, celui de l'Aube, qui est destiné à des déchets plus radioactifs, de faible et moyenne activité. Ce concept est très spécifique aux déchets radioactifs puisque les déchets sont stockés dans des ouvrages en béton et ensuite recouverts de béton ou de gravier de manière à assurer la protection durable de l'environnement et des travailleurs du centre.

Je passe sur les illustrations suivantes. Je pense que nous aurons l'occasion d'y revenir.

Concernant l'inventaire publié par l'ANDRA, l'important à savoir est qu'il repose sur la déclaration des producteurs, que l'ANDRA essaie de recouper avec d'autres informations. Nous faisons donc aussi appel aux connaissances que peuvent avoir les pouvoirs publics, voire les associations de protection de l'environnement, qui ont pu par le passé, et qui continueront je l'espère, nous signaler un certain nombre d'objets particuliers. Dans ces cas, nous vérifions bien évidemment les informations.

Tel qu'il est publié aujourd'hui, l'inventaire est gratuit et mis à la disposition de tout le public. Il contient deux types d'approche, un recensement géographique –quels sont les déchets, où sont-ils et en quelle quantité– et un volet prévisionnel –quels sont les déchets qui seront produits dans l'avenir, en 2010 et 2020, et quels sont les modes de conditionnement prévus pour les déchets qui ne sont pas aujourd'hui conditionnés.

Concernant l'origine des déchets radioactifs –ce qui me permet d'aborder une autre question posée–, lorsque l'on parle de déchets radioactifs, l'on pense à l'industrie nucléaire, les centrales, les usines de retraitement, les usines de fabrication du combustible.

Cela représente 54 sites, mais il y a en fait deux sites principaux en termes de déchets, les sites de La Hague et de Marcoule, qui en détiennent l'essentiel.

L'inventaire traite des déchets militaires et des déchets de la défense nationale. Ils mentionnent 124 sites, composés de sites de nature très différente :

- quelques grands sites de la direction des applications militaires du CEA
- et, pour le reste, cela peut être des arsenaux ou des gendarmerie, y compris des régiments qui peuvent avoir une boussole contaminée au tritium. Nous recensons par principe tout et il y a dans les sites des natures de déchets très différentes ;
- les sites du CEA civil : la recherche nucléaire ;
- le monde des petits producteurs, donc l'industrie non nucléaire, qui peut avoir des déchets radioactifs dans certaines situations, en particulier les sources radioactives usagées ;
- les universités et les centres de recherche ;
- les hôpitaux, puisque la radioactivité est utilisée également pour soigner et pour diagnostiquer – 646 sites, donc l'essentiel de l'inventaire. En

revanche, les quantités de radioactivité contenues dans ces déchets sont assez faibles.

Concernant les stockage et entreposage des déchets, vous avez vu la carte dans le film : 25 sites, sur lesquels seuls trois sites stockent des déchets radioactifs, les autres étant des entreposages ou d'autres types de sites.

Je mentionne enfin les sites pollués par la radioactivité : 49 sites qui renvoient en général à des activités du passé, dans les années 20 à 50, notamment dans le cadre de la recherche sur le radium, les activités de Marie Curie et de ses collaborateurs et les activités de l'Institut du radium. Un certain nombre de sites ont pu être contaminés puisque, à cette époque, l'on n'était pas totalement conscient des dangers de la radioactivité. Nous intervenons donc également pour assainir ces sites pollués.

Je signale que les déchets de l'inventaire ne sont pas uniquement les déchets de l'industrie nucléaire : les sources usagées, les eaux usées au radium, qui datent des années 50. Nous recensons également dans l'inventaire les paratonnerres radioactifs – jusque dans les années 60, le radium était en effet utilisé pour fabriquer des paratonnerres – et les détecteurs de fumée à l'américium puisque un certain nombre de détecteurs de fumée de bâtiments publics importants contiennent une source – infime – de radioactivité, qui sont à gérer comme des déchets radioactifs.

Concernant les résultats de l'inventaire, 84 % des déchets radioactifs ont aujourd'hui une filière industrielle opérationnelle. Il y a un cas particulier dans ces déchets : les déchets de haute activité, les déchets vitrifiés, qui regroupent à eux seuls 96 % de la radioactivité de l'inventaire, dans seulement 2,02 % du volume et uniquement sur deux sites – ceux de La Hague et de Marcoule.

Il est important de dire que l'inventaire classe les déchets radioactifs en familles de déchets qui se ressemblent. Un des résultats importants de l'inventaire est que nous parvenons à décrire l'ensemble des déchets avec une centaine de familles. Pour vous donner une idée du niveau de détail de familles, un même déchet vitrifié, selon qu'il est produit à Marcoule ou à La Hague, est pour nous une famille différente. Les familles sont déjà définies avec un niveau de précision relativement important, et pourtant nous arrivons à décrire l'ensemble de l'inventaire en une centaine de familles.

Je ne reviens pas sur les chiffres. Vous les avez vus dans le film.

En termes de prévisions, vers quoi allons-nous ?

Les résultats importants de l'inventaire sont que les déchets vitrifiés progressent à un rythme régulier et stable qui est lié directement au rythme de production électronucléaire d'EDF. Au fur et à mesure que les réacteurs fonctionnent, des combustibles usés sont déchargés et ils sont retraités, ce qui produit des déchets HA.

Il se produit beaucoup moins de déchets de moyenne activité à vie longue aujourd'hui que par le passé. Ceci est lié aux efforts importants entrepris à la demande de l'Autorité de Sûreté par les producteurs des déchets dans les années 80-90 pour réduire les volumes. Il y a aujourd'hui beaucoup moins de volumes qu'il s'en produisait par le passé.

En revanche, pour les déchets de très faible activité et, dans une moindre mesure, les déchets de faible et moyenne activité à vie courte, un stock important est encore devant nous, celui qui sera produit lorsque les installations actuelles seront démantelées, mais nous disposons pour cela de prévisions et d'études faites par les producteurs de déchets.

Il est important de savoir que, sur la période 2005-2025, un certain nombre de déchets anciens qui sont détenus par les producteurs de déchets seront repris et conditionnés de manière à être mis aux normes de gestion actuelles.

Je vous signale qu'une nouvelle édition de l'inventaire national sera publiée en février 2006. Comme la précédente, elle sera disponible auprès de l'ANDRA sur simple demande par Internet et par courrier. Nous tâcherons de prendre compte, dans cette édition, des demandes qui nous ont été adressées aussi bien par les producteurs que par les associations ou le public et de fournir plus d'éléments sur les matières valorisables, sur le conditionnement des déchets et nous essaierons aussi de pousser les perspectives au-delà de 2020, date à laquelle nous nous étions arrêtés dans l'inventaire précédent.

M. LACHAUME.- Je suis directeur adjoint de la direction générale de sûreté nucléaire et de la radioprotection.

Le rôle de l'Autorité de Sûreté Nucléaire est de réglementer et contrôler les activités nucléaires au titre de la sûreté nucléaire et de la radioprotection. Par activité nucléaire, on entend toute utilisation de rayonnements ionisants. Cela va de la centrale nucléaire jusqu'à la radio que l'on a chez son dentiste.

L'autre mission est d'informer le public.

Mon intervention vient en contrepoint de celle de l'ANDRA, avec quatre points particuliers, pour introduire la notion de plan national de gestion des déchets radioactifs et des matières valorisables.

Je ne vais pas revenir sur la question de la définition des déchets et de l'inventaire. Cela a été présenté par deux fois, dans le film et par Arnaud GREVOS.

Vous avez dans ce transparent la nomenclature opérationnelle des déchets radioactifs, qui est une façon de classer les déchets radioactifs en grandes familles, qui a été présentée par l'ANDRA. Ma présentation est, fort heureusement, à peu près la même que celle de l'ANDRA, si ce n'est que nous avons rajouté, pour être un peu plus exhaustifs, les déchets à très courte durée de vie, qui sont gérés par décroissance, essentiellement les déchets qui viennent des applications médicales.

L'inventaire 2004 de l'ANDRA, qui est en train d'être complété, montre qu'environ 84 % en volume des déchets ont une solution de gestion à long terme et qu'il est possible d'affiner cet inventaire, essentiellement en prenant en compte les objets historiques, c'est-à-dire d'activités passées ayant utilisé les rayonnements ionisants.

Pour aller au-delà de l'inventaire, j'introduis la notion de plan national de gestion des déchets radioactifs et des matières valorisables. Cette idée est venue à l'issue d'un rapport parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques de 2000 qui a montré

qu'il est nécessaire de disposer d'un cadre global pour gérer tous les déchets radioactifs, ainsi que les matières valorisables.

Les objectifs de ce plan sont de :

- rechercher des solutions de gestion pour tous les déchets radioactifs quel que soit leur producteur ;
- s'assurer de la cohérence de l'ensemble des dispositifs de gestion des déchets ;
- prendre en compte les préoccupations du public ;
- et assurer une cohérence des pratiques en matière de gestion des sites pollués pour les matières radioactives.

On peut constater qu'un certain nombre de déchets ne disposent pas aujourd'hui de filière de gestion à long terme. La première catégorie, qui a été évoquée par l'ANDRA, ce sont les déchets de faible activité à vie longue, essentiellement les déchets du graphite qui viennent du démantèlement des réacteurs graphite-gaz de première génération, ainsi que des déchets radifères issus du traitement des minerais.

Un autre type de déchet sans filière de gestion à long terme, ce sont les nombreuses sources céléradioactives utilisées dans de nombreux secteurs, notamment industriels, qu'il convient de gérer, et évidemment les déchets de haute activité et de moyenne activité à vie longue, étudiés dans le cadre de la loi du 30 décembre 1991.

Un point particulier est la nécessité de la reconnaissance de la mission de service public de l'ANDRA dans le cadre des déchets à responsables défaillants, c'est-à-dire un certain nombre de cas où l'on se trouve sans responsable pour des activités, comme des sites pollués par exemple, pour lesquels il y a des difficultés pour gérer au mieux les déchets, notamment des problèmes de financement. Une avancée est aujourd'hui constituée par la prise en compte de cette mission de service public de l'ANDRA dans le projet de contrat Etat/ANDRA pour la période 2005-2008.

Un autre point est d'assurer pour ce plan national la cohérence d'ensemble du dispositif de gestion des déchets radioactifs. Il s'agit de vérifier la cohérence des filières mises en oeuvre et notamment de prendre en compte les matières dites valorisables, c'est-à-dire essentiellement les combustibles usés, l'uranium appauvri et l'uranium de retraitement, qui ne sont pas considérés comme des déchets aujourd'hui et qui, par leurs volumes, méritent d'être en compte au moins dans la réflexion. Et il y a les déchets issus de l'héritage du passé, notamment les résidus issus du traitement des minerais d'uranium.

Concernant l'avancement du PNGDR, il a été préparé dans le cadre d'un groupe de travail pluraliste qui a associé les producteurs de déchets, l'ANDRA, l'IRSN, les administrations, des représentants d'élus et des représentants d'associations de protection de l'environnement et qui travaille depuis environ deux ans. Ce travail a aujourd'hui abouti à une version qui est en projet et en consultation sur le site Internet de l'Autorité de sûreté nucléaire depuis juillet de cette année. Il est donc disponible pour consultation pour environ six mois.

Pour l'instant, j'ai constaté qu'il y a assez peu de remarques. J'espère qu'il y en aura un peu plus à l'issue de la consultation.

Il faut aussi évoquer la notion de reprise des déchets anciens. C'est un aspect important de la gestion des déchets. Sur le transparent suivant on voit une carte de France qui ressemble à la carte de l'industrie nucléaire puisque c'est elle qui génère la majeure partie des déchets radioactifs. C'est une activité qui est aujourd'hui relativement ancienne et qui, pour un certain nombre d'activités, nécessite que les déchets soient repris et bénéficient d'un conditionnement meilleur qu'il ne pouvait l'être il y a quelques années. Il y a là toute une liste de matières issues de La Hague.

En matière de gestion des déchets anciens, l'Autorité de Sûreté Nucléaire considère que les règles de sûreté s'appliquent comme à d'autres types de déchets et nous demandons aux différents exploitants de mettre en place des stratégies de gestion des déchets radioactifs, et nous les contrôlons et nous autorisons ensuite les opérations qui permettent de reprendre les déchets anciens et de les conditionner dans des solutions qui sont au goût du jour. C'est un travail à tout à fait d'actualité et, en particulier, un travail au niveau des déchets anciens de La Hague fait l'objet d'un groupe permanent d'experts tout à fait prochainement.

Pour conclure, en matière de perspectives, on peut dire que les acteurs de la recherche ont, au titre de la loi du 30 décembre 1991, remis leur dossier afin que les parlementaires puissent se prononcer en 2006. Ce PDGDR, qui a été élaboré dans le cadre d'un groupe de travail pluraliste, doit permettre une gestion sûre, claire et exhaustive des déchets. Il est mis en ligne sur un site Internet de l'Autorité de sûreté et tout le monde peut le lire et faire part de ses commentaires. Un des points d'évolution est que les orientations de ce plan pourraient être approuvées par le Parlement en 2006 dans le cadre de la loi qui sera présentée.

L'Autorité de Sûreté Nucléaire estime, au vu des travaux sur le plan national de gestion des déchets radioactifs, que le Parlement pourrait se prononcer sur la question de l'ensemble des déchets radioactifs en 2006.

Georges Mercadal.- Merci beaucoup, Monsieur LACHAUME. Vous répondez de plus à une des questions posées.

M. ROLLINGER.- Je suis François ROLLINGER. Je suis représentant de la confédération de la CFDT au Conseil de sûreté et d'information sur le nucléaire. Je préfère ce titre à celui d'expert syndical qui m'était confié car, pour nous, la place d'une organisation syndicale n'est pas d'être un expert technique parmi d'autres mais bien d'être un médiateur. Nous sommes en effet présents à la fois par nos syndiqués, par nos adhérents dans l'industrie nucléaire et donc à même d'être dans le débat technique et aussi, à une certaine époque, à même de mettre sur la table des éléments techniques que les responsables du nucléaire gardaient bien au fond de leur tiroir – ce qui permet d'éclairer les débats – et, à travers nos organisations territoriales, nous sommes aussi dans la société et à même d'écouter la société, comme d'autres médiateurs. Et c'est pour cela que c'est intéressant de participer à ce débat.

Qu'est-ce qu'un déchet ? Les experts à eux tous seuls ne peuvent pas répondre à cette question car cela dépend du moment – un pneu, un sac en plastique, selon les époques –, c'est soit une matière valorisable, soit un déchet, cela dépend du pays et du moment. C'est en fait toujours un compromis sociétal explicite ou implicite.

Qu'est-ce qu'un déchet radioactif ? On voit bien qu'il y a de la radioactivité partout. Il y en a dans notre corps, du potassium 40, du carbone 14, dans les bordures de trottoir en granit. Mais, d'un autre côté, qui d'entre nous ne serait pas choqué si on retrouvait dans la vaisselle, dans les éléments métalliques des jouets de nos enfants des éléments venant des déchets nucléaires. En fait, là encore, cela ne peut être qu'à travers un compromis et une discussion que l'on peut dire où on décide de définir spécifiquement qu'un déchet est radioactif ou pas.

Voici trois exemples :

Les déchets du démantèlement. Leur volume total est très important, mais leur radioactivité est très variable. Entre les bétons d'un côté et les circuits contaminés de l'autre, c'est très différent. Selon les différents types d'installation – dans le réacteur, ce sont essentiellement des vie courte, que l'on va pouvoir mettre en décroissance ; quand on va commencer à démanteler l'usine d'enrichissement ou l'usine de retraitement de Marcoule, ou de vieux laboratoires ou La Hague, ce sera une autre paire de manches et la quantité de déchets contaminés sera différente.

Comment distinguer les déchets dont la radioactivité impose un traitement à part et comment faire le tri ?

On le fait selon leur niveau d'activité, et je voudrais rappeler, à propos du Conseil supérieur de sûreté et d'information sur le nucléaire, qu'au moment où l'on a introduit le mot information après Tchernobyl, en 1986, son vice-président M. DESGRAUPES avait présidé une commission qui avait fait des propositions dans ce domaine. Dans une telle proposition avec des seuils, quand on est au-dessous de tel niveau, cela ne veut pas dire que c'est banal mais que c'est traité comme un autre déchet et, quand on est au-dessus, il faut le traiter spécifiquement. Mais les seuils recommandés étaient trop bas pour les promoteurs du nucléaire et cela n'avait pas été retenu. Cela n'avait pas été retenu non plus par les associations pour des questions de principe car, pour certains – pardonnez-moi –, dès que l'on voit la queue d'un becquerel, ils se sauvent en courant.

Dans tous les cas, aujourd'hui, c'est un principe de zonage. Si cela vient d'une zone, c'est radioactif, si cela vient d'une autre, cela ne l'est pas.

Mais il y a aussi un contrôle avec des Geiger et autres et, finalement, on fixe des seuils implicites. De toute façon, dans tous les cas, le choix de la limite, que ce soit une limite en niveau d'activité ou une limite géographique dans une installation, est, là encore, un compromis socio-économique entre la quantité de déchets, le risque, etc.

Je vais passer sur les combustibles usés pour ne pas prendre trop de temps mais, là encore : matière valorisable ou déchet de plutonium ? Question de moment économique – tous les pays ne répondent pas de la même manière ni de la même façon selon les moments.

Les produits de fission sont les produits les plus radioactifs à court terme. Il faut les éloigner le plus possible de l'homme et le plus longtemps. Mais, d'un autre côté, une fois qu'ils auront décré, dans 1 000 ans, c'est quelque part une sorte de mine de métaux. Faut-il, pour cette raison, les garder accessibles et rendre le stockage réversible ? Auquel cas, qui reste responsable et propriétaire s'il y a un stockage et un entreposage, l'ANDRA ou le propriétaire initial AREVA ? C'est une vraie question.

Dernier point, qui me semble le plus important dans mon exposé. Le président pourrait me dire que c'est de la gouvernance dont je parle, mais, justement, l'inventaire et la gestion, ce n'est pas simplement le problème des techniciens et des experts, fussent-ils experts syndicaux. Là encore, comment fait-on ?

En ce qui concerne les déchets radifères, on a parlé des déchets de l'industrie, mais l'ANDRA n'a absolument pas parlé des déchets des minerais d'uranium or, en volume, ces déchets représentent plus de 50 millions de déchets assez actifs, plus un certain nombre de stériles autour. Cela représente au total 150 ou 180 sites. Je considère aujourd'hui qu'il n'y a pas de compromis technique et social établi sur le devenir de ces déchets à 20 ans, 50 ans, 100 ans ou 1 000 ans. Je pourrais être provocateur en disant que 95 % des déchets en volume n'ont pas trouvé de solution et n'ont pas fait aujourd'hui l'objet d'un compromis sociétal et technique – c'est-à-dire les déchets de minerais.

Quel est donc l'objectif ? Si je prends par exemple les déchets venant de l'usine Rhodia à La Rochelle, qui sont aussi radifères, on n'a pas pu les mettre dans le cycle de l'eau car les règles disent que, à 300 ans, je dois pouvoir banaliser le site, le retourner sous 30 mètres ou 50 mètres de profondeur, construire une école maternelle dessus et que cela doit rester acceptable. Si l'on applique cela aux résidus miniers, il faut tous les retirer de la surface. Que va-t-on faire si on les manipule – on va générer de la nuisance pour les populations et pour les travailleurs qui vont le faire ? Economiquement, c'est infaisable. On voit bien que le débat n'est pas seulement un débat technique mais celui de savoir quel est l'objectif de la gestion. Celui-ci est-il de savoir si on peut faire boire les vaches qui sont au bout de la source et de faire en sorte que le lait que boiront mes enfants soit bon, de pouvoir construire une maison sur place, ou encore de pouvoir l'oublier dans 1 000 ans et de construire une école maternelle sur place.

Il faut donc mettre cela en perspective, et ce ne peut être que l'objet d'un compromis sociétal.

Pour la CFDT, l'inventaire des déchets doit non seulement être transparent mais se construire avec la société. Il ne suffit pas de rendre sur un site Internet le PMGDR ou l'inventaire de l'ANDRA. C'est très bien, c'est effectivement de la transparence et un progrès par rapport au passé, mais cela ne suffit pas.

Je voudrais rappeler que le premier inventaire, avant l'ANDRA, avait été initié par le Conseil de sûreté et d'information sur le nucléaire, une instance pluraliste.

Je demanderai par exemple à la DGSNR pourquoi elle ne propose pas au CSSIL, qui vient d'être constitué après deux ans d'absence, de donner un avis sur le PMGDR : pourquoi ne proposez-vous pas à l'Association nationale des commissions locales d'information de le regarder et d'en débattre ? Osons !

Cela doit se faire aussi au niveau local, parce que le compromis dont je parlais, autour d'un site de déchets ou d'un site pollué d'une autre manière, ne peut se faire qu'avec les gens du territoire. Mais il faut aussi avoir une discussion au niveau national, parce que c'est au niveau national qu'on peut assurer la cohérence et l'équité.

Il y a donc une articulation à trouver, qui n'est pas évidente.

On est un peu au milieu du gué. On fait beaucoup mieux que ce qu'on faisait. La loi de 1991 instituait les comités locaux d'information de suivi autour les laboratoires, donc à Bure mais, dans son rapport, en début d'année, l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques s'offusque que le CLIS ait outrepassé sa mission et qu'en gros il s'intéresse à la stratégie de recherche de l'ANDRA, qui ne relève bien sûr que de la représentation nationale qui, elle, a été élue.

On l'a vu, la DGSNR associe deux ou trois experts associatifs à l'élaboration de son plan national de gestion des déchets. C'est un peu comme le Conseil supérieur de sûreté et d'information sur le nucléaire : 10 représentants de l'administration, 7 ou 8 des exploitants, 3 associatifs. Raymond Sené, que je connais bien, parlait du pâtre d'alouette : un cheval d'exploitants et d'administration et une alouette d'associations. Mais c'est quand même une démarche qu'il faut saluer et un progrès.

Mais, en face, il y a eu une tentative de créer un groupe d'expertise pluraliste sur les déchets miniers, et le préfet du Limousin traîne les pieds depuis six à neuf mois.

Pour nous, CFDT, ce problème de la gouvernance est l'enjeu central de la loi de 2006 et l'inventaire et la gestion ne sont pas seulement des questions techniques mais des questions que l'on construit dans un compromis sociétal.

Georges MERCADAL.- Des questions sont-elles venues de la salle ?

Mme Maryse ARDITI.- Je ferai la même critique que celle que je fais depuis vingt ans : haute activité, moyenne activité, basse activité, très faible activité, où est la norme ? Combien de becquerels par kilo ? Vous n'avez pas un seul chiffre. S'il y a des conflits, c'est parce qu'il n'y a jamais un seul chiffre.

Je suis obligée d'essayer de donner un chiffre pour que les gens réalisent : les très hautes activités qui posent des problèmes à tout le monde, c'est 1 %.

Vous avez vu ce tout petit truc de rien du tout ! Eh bien, prenez un cube de 3 mètres de côté, et en déchets vitrifiés – donc haute activité à vie longue –, il y a à peu près dedans l'équivalent de toute la radioactivité qui s'est échappée du réacteur de Tchernobyl. Cela permet quand même de donner une idée. Parce que, quand on dit qu'il n'y en que 1 %, 1 ‰, cela fait 96 % de toute la radioactivité, c'est combien ? Si je n'ai pas un seul chiffre qui me quantifie le danger et l'ampleur, je ne sais rien.

Voilà donc un premier chiffre qui n'a jamais été contesté depuis que je l'ai écrit, même si c'est un ordre de grandeur. Je pense donc qu'il faudrait que, dans tous ces recensements de radioactivité à partir de maintenant, on ait des chiffres de radioactivité, de becquerels ou ce que vous voulez et qu'on n'ait pas que des piscines olympiques mais aussi ce qu'on y met.

Deuxièmement, la loi dit : « les déchets de haute activité et à vie longue » ; c'est-à-dire en fait la case du bas. On y a rajouté les déchets de moyenne activité et à vie longue. Ils n'étaient pas dans la loi. Et, là, on nous dit qu'il y a encore un problème de faible activité à vie longue... Alors, pourquoi ne la rajoute-t-on pas ? C'est parce que les volumes sont tellement énormes qu'on n'envisage pas de les mettre à 500 mètres, car ce serait trop cher. Pour ceux-là, on cherche une autre solution. Mais les B, on les a rajoutés, ils n'étaient pas dans la loi.

Troisième point, je conteste formellement la notion de matière valorisable, qui est apparue récemment, avec l'objectif de sortir un paquet important de la notion de déchets. On les met de côté. Certains sont très dangereux. Il y a de l'uranium de retraitement, et en particulier de l'uranium appauvri, qui sont des stocks importants, dont certains sont quand même très dangereux ; mais ils sont valorisables, on ne sait jamais. On ne les a encore jamais valorisés, sauf une fois pour le radium de retraitement. L'uranium appauvri, on en a mis un peu quand il y avait le surgénérateur, l'uranium de retraitement, on a été en enrichir une ou deux fois, mais pas chez nous.

Je conteste donc formellement cette notion, qui a comme objectif de dire qu'on va sortir un maximum de choses de l'inventaire des déchets. Cela devient donc des matières valorisables qui sortent des déchets, un peu comme les résidus miniers. Je vous rappelle quand même qu'AREVA est au tribunal pour le problème des rivières du Limousin parce qu'elles sont dans un état déplorable à cause des résidus miniers.

Mme Monique SENÉ.- J'ai participé au PMGDR-MV et les associations se sont élevées parce que, au démarrage, nous n'étions que sur un plan de gestion des déchets et pas du tout des matières valorisables. C'est apparu après. Or, nous considérons que l'introduction de matières valorisables signifie qu'une partie des déchets échappe à la gestion et permet de dire que ce sont des choses qu'on pourra éventuellement reprendre.

Mais le plan l'a pris quand même en compte parce qu'il se peut que ces fameuses matières valorisables soient à un moment donné des déchets, et qu'il soit alors obligatoire de les prendre en compte.

En ce qui concerne la partie minerais d'uranium, je m'occupe depuis assez longtemps des mines, en particulier de celle de Saint-Priest-La-Prugne, pour savoir comment les populations sont abandonnées à elles-mêmes depuis une vingtaine d'années –puisque les mines sont fermées depuis ce temps– et pour essayer de mettre en place l'analyse de l'effet sur l'environnement pour les populations, ne serait-ce qu'en tant que mesure et en tant qu'essai pour connaître l'impact sur les personnes.

Il en est de même de la recherche des stériles de mine qui ont été gérés et que les personnes ont pu prendre pour faire des soubassements de maison et toute une série de choses, ce qui ce qui fait que, tout autour de la mine, il y a une pollution rampante. A Saint-Priest-la-Prugne, on est obligé d'aller rechercher ces stériles et de les restocker sur le site.

Sur certaines mines, vous avez aussi les usines de traitement du minerais. Par exemple, à Saint-Priest, cela a été donné pour un franc symbolique à la pauvre mairie de 500 personnes, qui devait décontaminer cette usine. Ce n'est donc pas encore fait, mais c'est tout juste en cours. Je vous signale que la mine s'est arrêtée en 1980. Il a fallu vingt-cinq ans et la bagarre d'un collectif qui s'est repassé le flambeau entre 1980 et 2005 pour que cela puisse se faire.

Concernant le problème des déchets, la loi de 1991 a été un pas, mais elle ne s'intéresse qu'à la partie connue des déchets, car les hautement actifs proviennent des combustibles. C'est ce qu'on connaît le mieux. Par contre, dès qu'on gratte et qu'on parle de l'inventaire de l'ANDRA et qu'on se demande s'il est complet, je peux vous dire qu'il y a à peu près un mois on m'a encore demandé de prendre contact avec l'ANDRA et la DGSNR parce qu'on allait éventuellement détruire, rue Cuvier, un endroit où Marie Curie avait travaillé et où on était sûr

qu'il y avait effectivement une pollution. Or, les riverains ont entendu une rumeur selon laquelle cela existait mais qu'on allait finalement prendre les décisions de démolition sans tenir compte d'une inspection qui avait été faite par l'IRSN un an plus tôt, qui montrait qu'on ne pouvait pas démolir sans prendre des précautions.

C'est chaque fois la même chose. Ce n'est pas la première fois. Là, on vient de me contacter parce que, soi-disant, des ferrailles sont venues du CEA qui sont dans un coin à Angerville. Quand on demande si on en a la mémoire, personne ne se souvient.

Par conséquent, pour pouvoir mettre le plan bien en place pour les déchets anciens, je vous le confirme, si vous voulez qu'il y ait une politique de déchets et que la population l'accepte, il est nécessaire que la reprise du passé soit effectuée, et correctement. Tous les déchets de La Hague doivent être retraités et repris en compte, tous les déchets de carbone, de graphite ou autre doivent être repris. Si ce n'est pas fait, vous n'arrivez jamais à obtenir la moindre d'adhésion.

Autre point concernant l'adhésion des populations ; dans la loi de 1991 il était question de deux laboratoires. Il n'y en qu'un et vous ne pouvez pas choisir. Vous n'aurez pas la possibilité de dire aux populations qu'on a effectivement fait les choses correctement. Il est donc nécessaire, là aussi, de réfléchir.

L'autre point extrêmement important qui n'a pas été mis dans les questions, c'est la question de la réversibilité. La réversibilité change absolument toute la façon de réfléchir. Ce ne sont même pas les mêmes études dans le laboratoire et ce ne sera pas la même façon de stocker. Réfléchissons donc vraiment très longuement à ce phénomène. La réversibilité, dans l'état actuel des choses, n'existe pas puisque, dès qu'on a fermé le site, il n'est plus réversible. C'est une réversibilité sur quarante ans. Ce n'est pas ce qui est demandé par les populations, qui demandent une réversibilité tout le temps. Cela a d'ailleurs été souligné, puisque, à un moment donné, peut-être voudra-on récupérer ce qu'il y a à l'intérieur.

Il faut donc revoir cette politique. Je pense que, pour le moment, la politique a été trop vue par le Parlement et ne s'est pas assez appuyée sur le local, en particulier, comme cela a été dit ; l'ANCLI a demandé à participer et n'a pas été vraiment prise en compte. Je le regrette. Je fais partie de leur comité scientifique, et je pense qu'on doit pouvoir travailler avec eux. Ils sont proches des populations. C'est vrai que toutes les CLI ne sont pas parfaites, mais à nous de les activer et de faire en sorte qu'elles soient un médiateur avec la population.

Je vous rappelle que, dans l'état actuel des choses, il ne faut pas rêver, tous les dossiers qui ont été faits... J'ai reçu une petite lettre de Pau parce qu'on leur a dit : « Discutez dans votre mairie de l'EPR et des déchets ». Ils m'ont écrit pour me demande ce que c'est. Et on leur a dit, s'ils voulaient des détails, d'aller à Toulouse ou à Bordeaux... C'est à 300 km de Pau. Attention au débat ! On est en train de faire quelque chose qui n'est pas trop mal, mais il faut faire attention. L'Internet ce n'est pas suffisant, et il faut trouver un moyen d'envoyer dans les communes des petits dépliants ou quelque chose qui leur permette de mieux comprendre.

Merci.

Georges MERCADAL.- Je vous suggère de reporter les questions sur deux laboratoires et la réversibilité au 22 octobre puisque nous traiterons alors du stockage et que ces questions se posent très fortement à ce niveau.

Monique SENÉ.- Je suis d'accord, mais elles se posent tout le temps.

Georges MERCADAL.- Nous en parlerons d'abord cet après-midi à propos de la réversibilité des entreposages éventuellement plus faciles que les stockages.

J'ai désormais quelques questions sous les yeux, mais peut-on donner une première série de réponses assez courte, Madame GREVOZ ?

M. GREVOS.- J'ai essayé de capter au passage quelques commentaires ou questions sur l'inventaire national. J'espère ne pas en avoir oublié.

La première question concerne les minerais d'uranium et les anciens sites des mines.

Dans une présentation de quelques minutes, on ne peut pas tout présenter. La carte des sites miniers est bien sûr dans l'inventaire national avec les quantités. Je renvoie là-dessus à une référence qui est à mon avis plus complète puisque nous présentons des inventaires un peu synthétiques. Il existe un inventaire extrêmement précis de ces sites qui est fait par l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire, qui est l'inventaire MIMOSA, qui me paraît être un modèle du genre.

Sur les questions de Mme ARDITI, je suis d'accord avec elle. Quand on parle de radioactivité, il faut des chiffres. On ne peut malheureusement pas tout présenter en public.

Je tiens à souligner qu'il me semble que la France est tout à fait pionnière dans ce domaine puisque l'inventaire national présente un document unique son genre, un catalogue de description des familles de déchets radioactifs dans lequel vous trouverez, déchet par déchet, la radioactivité alpha contenue, la radioactivité bêta gamma vie courte, la radioactivité bêta gamma vie longue en 2002, en 2010 et en 2020.

Si cela ne suffit pas aux lecteurs, il y a les principaux éléments radioactifs contenus dans le déchet avec l'activité individuelle et les principaux toxiques chimiques –que l'on oublie souvent– avec les quantités. Je crois qu'il n'y a pas de documents accessibles au grand public qui présentent ce tel niveau de détail dans aucun des inventaires étrangers que je connais, mais je veux bien-être pris à défaut s'il en existe un autre.

Madame SENÉ a mentionné les matières valorisables. Je partage tout à fait son avis. Je crois qu'on ne peut pas parler des déchets radioactifs sans parler des matières valorisables. Je suis entièrement d'accord avec elle, et c'est tout à fait le sens de la mission qui avait été confiée par le gouvernement à l'ANDRA : constituer, non pas seulement un inventaire des déchets, mais un inventaire des déchets et des matières pour présenter les quantités des uns et des autres.

Je m'associe en tout cas au propos.

Georges MERCADAL.- Quelqu'un parmi les personnes au milieu veut-il prendre la parole ?
Madame AMARAL, pourriez-vous nous dire ce qui se passe à l'étranger du point de vue des

inventaires et autres ? Madame AMARAL est la représentante de l'AIEA. Elle comprend très bien le français et le parle plus lentement. Je lui ai promis qu'elle n'aurait pas à soutenir d'échanges, mais qu'on lui demanderait de temps à autre ce qui se passe à l'étranger.

Sur cette question d'inventaires et de plans de gestion, fait-on la même chose dans d'autres pays et mieux qu'en France ?

Mme Emilia AMARAL.- Je voudrais dire que c'est un plaisir d'être ici dans un débat public, parce que je crois que, sur ce thème, et sur tous les thèmes relatifs aux décisions sur l'énergie nucléaire, il est très important que la société y participe.

Je m'excuse de mon français mais je vais faire de mon mieux pour me faire comprendre.

Le rôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique est de faciliter les échanges d'informations entre les pays. Nous avons un groupe de personnes qui sont toujours prêtes à accompagner les recherches et le développement de toutes les technologies au monde pour la gestion des déchets, car celle-ci comprend le développement et l'utilisation des procédures pour appliquer les systèmes de protection d'irradiation.

Beaucoup d'autres pays, les Etats-Unis, la Suède, la Finlande, la Suisse, la Belgique développent toutes les procédures pour la gestion des déchets. Comme en France, chacun a différentes stratégies. La France a des stratégies pour utiliser un cas de *spent full* – un traitement pour diminuer la quantité de rejet. D'autres pays ont des stratégies différentes, mais je sais que tous les pays qui utilisent l'énergie nucléaire ont réellement, comme la France, des problèmes de déchets et cherchent à développer des procédures pour leur gestion.

Georges MERCADAL J'ai cinq questions sous les yeux. Je vais les lire parce qu'elles apparaissent sur l'écran.

Question 4 - M. MISEREY : Quelle faisabilité pour la réversibilité du stockage souterrain ? Implique-t-elle des risques supplémentaires ?

Ce sujet sera très longuement traité le 22 octobre, comme il a commencé à l'être à Bar-le-Duc et à Saint-Dizier. Si nous partons là-dedans, nous escamotons un peu la discussion que nous allons avoir ce matin.

Question 3 - M. GUEZENEC : Exposition maximale des populations : le problème de l'« indicateur »

Cette question est totalement dans le sujet de ce matin. J'aimerais qu'on y revienne. Par exemple Monsieur JOLY.

Tout à l'heure, notamment, M. GREVOZ a dit que, en matière de ce qu'on a appelé d'une manière très générale les normes ou l'indicateur, il y avait d'une part des modes internationaux et d'autre part des objectifs fixés par l'ASN. Ce serait peut-être intéressant de revenir là-dessus à l'occasion de la question posée par M. GUEZENEC.

Madame AMARAL, pourriez-vous nous dire si la proposition de l'ancien Premier ministre australien d'enfouir tous les déchets du monde chez lui est quelque chose de sérieux ou pas ?

Question 3 - M. JAVANNI : Pour certains déchets (ex : HAVL) : pas de « solutions » ou pas de « décisions » ?

Nous demanderons tout à l'heure à Mme FOUQUET de répondre à cette question.

M. LACHAUME avait demandé la parole. Pouvez-vous aussi tenir compte des questions que je viens de rappeler ?

M. LACHAUME.- Deux mots à propos du processus du PNGDR. Le processus est en cours et n'est pas terminé. Un groupe de travail qui doit sembler assez pluraliste s'est réuni. Je précise qu'un certain nombre d'associations qui avaient été invitées ont participé à certaines réunions mais se sont désolidarisées ensuite. Nous continuons donc avec ceux qui veulent bien participer.

La question de la représentation au Conseil supérieur de l'information nucléaire a été évoquée. Celui-ci n'a pas été présenté car le Conseil a mis deux ans avant d'être de nouveau désigné. Mais c'est un sujet qui devrait lui être présenté.

Georges MERCADAL.- On vous a aussi parlé des CLI et de l'ANCLI ?

Jean-Luc LACHAUME

Les CLI ont un rôle tout à fait intéressant en termes de relais d'information, pour peu qu'ils s'investissent sur ces sujets, mais effectivement c'est un des acteurs –et notamment l'ANCLI, qui a aujourd'hui un statut loi 1901 et qui regroupe un certain nombre de commissions locales d'information et qui a évidemment vocation à s'intéresser à ces sujets au plan local.

Maryse ARDITI.- Vous venez de dire que les CLI jouent un rôle très important de relais d'information. Le national dit aux CLI ce qu'elles doivent dire à la population, et c'est tout ce que vous voyez ? Excusez-moi. On voudrait qu'elles servent de contre-expertise, et qu'elles aient les moyens, s'il le faut, d'aller commanditer à quelqu'un d'autre une contre-expertise sur le travail qui a été fait. Il faut aller là, sinon elles n'auront jamais aucune crédibilité.

Jean-Luc LACHAUME.- J'ai effectivement fait un raccourci.

Monique SENÉ.- Donnez quand même à l'ANCLI le niveau qu'elle cherche à atteindre, c'est-à-dire celui de faire de la contre-expertise, et travaillez avec les CLI avec un certain nombre de scientifiques qui vont aider l'ensemble des CLI.

Jean-Luc LACHAUME.- Evidemment, l'information va dans les deux sens. Je citais l'ANCLI pour dire qu'elle n'a pas un statut suffisant puisqu'elle a un simple statut d'association, mais il existe déjà dans un certain nombre de CLI la possibilité de faire des expertises avec les moyens financiers qu'elles ont aujourd'hui. Ces moyens sont peut-être limités, mais ils existent et permettent de faire des contre-expertises dans un certain nombre de domaines.

Georges MERCADAL.- Nous avons déjà noté que cette question est importante et se pose. Elle est reposée aujourd'hui et nous en reparlerons certainement dans la réunion à Caen. Je pense que ce sera un point non négligeable de ce compte-rendu, car on sent que cette question se pose. Monsieur JOLY ?

M. JOLY.- Je suis un des directeurs opérationnels de l'IRSN, l'organisme scientifique chargé des risques sur la radiologie nucléaire. Nous sommes 1 500 environ, une grande partie de ces 1 500 personnes étant des scientifiques, ingénieurs, médecins, pharmaciens et autres champs d'activité.

Pour replacer le débat, l'organisation de la sûreté et de la sécurité nucléaire en France repose sur quatre piliers :

- l'exploitant, c'est lui qui est responsable de la sûreté et de la sécurité de son activité ;
- l'autorité, qui contrôle et autorise ces activités ;
- l'expert, qui instruit les dossiers et éclaire les autorités sur le bien-fondé des choix qui ont été faits ;
- toute la société civile, à travers un certain nombre de parties prenantes qui peuvent être organisées en CLI, en associations ou en organisations tout à fait diffuses.

Si les trois piliers institutionnels sont bien organisés, connus et rodés aujourd'hui, le quatrième pilier entre l'expert, l'autorité et les opérateurs, lui, est en cours de développement. Un certain nombre de choses existent. Je voudrais indiquer que, dans le domaine, au titre de l'expert scientifique, il n'y a jamais de solutions acquises, que ce soit de la sûreté, je ne parle pas de la communication, nous sommes dans des processus d'amélioration continue. C'est d'ailleurs tout le principe de l'expertise, et c'est à partir de l'information et de la connaissance qu'on acquiert, à travers les recherches que l'on mène ou que l'on fait mener ou des observations de ce qui se passe dans le monde ou des retours d'expérience de ce qui se passe au niveau de l'exploitation, que l'on améliore, que l'on corrige et que l'on fait évoluer le système.

Il est normal que l'on ait toujours quelque chose à dire sur une amélioration de la situation. La situation doit s'améliorer par un processus continu.

Pour reparler des normes, les activités liées au radiologique et au nucléaire visent à protéger...

Georges MERCADAL . Pouvez-vous vous focaliser sur les questions que vous avez à l'écran ? Mme ARDITI a demandé des valeurs absolues. Est-ce votre avis ? Faut-il donner des valeurs absolues de radioactivité et pas seulement des pourcentages ?

Jérôme JOLY.- L'activité, un nombre de becquerels ou un nombre de grammes de plutonium dans un colis est un indicateur mais ne vous donne pas le risque. Le risque est la manière dont je protège l'individu final de ce gramme, de ces 10 grammes, de ces 100 kilos. Cela dépendra de beaucoup de choses, non seulement du plutonium, mais du type, de l'isotope, de sa forme chimique et ainsi de suite. Le principe est de définir un certain nombre de barrières.

Pour revenir à l'indicateur, il y a des indicateurs qui sont la dose, la quantité d'énergie que reçoivent les populations. Il y a des normes internationales. Le système est connu. Ce qu'on peut dire de façon générale, c'est que ce sont des faibles doses. Pour qualifier les faibles doses et donner des chiffres, comme le disait Mme ARDITI, on s'intéresse à des faibles doses. Une faible dose, c'est une fraction, le dixième de ce que les gens peuvent recevoir du rayonnement naturel. Un certain nombre de recherches sont faites au niveau national par l'IRSN, le CEA et d'autres organisations de recherche en France, et au niveau international.

Les normes sont connues. Elles sont figées et sont données par un certain nombre de textes réglementaires internationaux, européens et nationaux. Le terme « figé » n'est pas le bon. Je le retire. Elles sont définies aujourd'hui par les textes, mais ce sont des limites.

Maryse ARDITI.- Elles ne sont pas figées, elles ne cessent pas d'évoluer.

Jérôme JOLY.- Elles sont fixées par des normes, qui ne sont que des limites réglementaires.

Georges MERCADAL.- Je suis sûr que M. GUEZENEC, qui a posé cette question, sait qu'il y a des normes internationales. S'il a posé la question des indicateurs, c'est sans doute pour aller au-delà. Pouvez-vous dire le sens de votre question ?

M. GUEZENEC.- Je pense que cette question de la limite maximale admise d'exposition aux radiations des populations est quelque chose d'extrêmement important. Dans l'industrie nucléaire, nous avons cet indicateur qui permet d'évaluer le risque sanitaire. Cela n'existe pas dans les autres industries, dans lesquelles c'est beaucoup plus compliqué. Il y a donc quelque chose de très important, c'est que la population ait vraiment conscience du fait que nous avons un bon indicateur. Il faudrait aussi qu'elle ait conscience de la valeur qu'on lui attribue, qui est le mSv par coup d'exposition, et une limite à partir de laquelle la population est bien protégée.

Mme SENÉ a dit que ce n'est pas encore fixé et que, si je l'interprète, on pourrait aller plus bas. A mon avis personnel, cette limite est bonne et je pense que c'est à travers elle que l'on pourra juger de la qualité des stockages des déchets radioactifs dans le temps.

Monique SENÉ.- Cela, c'est votre opinion. Ce que j'ai dit, c'est que les populations sont en droit de demander que leur santé soit assurée. C'est donc tout de même dans le dialogue avec la population qu'il faut vérifier ce qui est acceptable ou pas par les populations.

Et en ce qui concerne ce que vous avez dit sur les normes, je persiste à dire qu'elles sont étudiées. La Commission internationale de protection contre l'irradiation se livre à des calculs, elle vérifie ce qui est fait par le monde et il y a eu des modifications et le problème actuellement est donc une discussion au niveau de la Commission européenne, avec également le problème de la contamination interne et toute une révision sur les faibles doses, qui n'est pas aussi simple.

Je veux bien admettre que la protection des populations est assurée pour les cinquante ans qui viennent, mais je dis qu'il faut faire attention, nous ne sommes absolument pas certains de la suite des événements et on doit en discuter. C'est vraiment une position claire, le citoyen doit pouvoir intervenir.

Maryse ARDITI.- Je souhaite rectifier une erreur. Il existe pour tous les produits toxiques des doses admissibles, des concentrations de respiration dans les ateliers. Si on peut rassembler l'ensemble des produits radioactifs, quelle que soit la manière dont ils sont radioactifs sur une seule dose qui s'appelle le Sv, on ne peut pas comparer le danger du plomb et d'un autre produit chimique en même temps. Par conséquent, pour chaque produit, on a des doses journalières admissibles, des concentrations, etc. C'est parfaitement légiféré aussi dans la chimie –mais de manière plus complexe, je le reconnais.

Sur les normes, on fait de la radioactivité depuis soixante-dix ans, et depuis qu'on a des normes, celles-ci ne font que baisser. Je ne veux pas savoir si elles sont parfaitement bonnes aujourd'hui, si on atteint l'équilibre et si elles ne baisseront plus. Je veux simplement vous dire que, depuis soixante-dix ans, au fur et à mesure qu'on a commencé à l'étudier, au début on a fait cela en gros à la hache, mais on s'est rendu compte qu'il y avait des effets plus graves. C'est seulement en 1980 qu'on découvre le radon, qui est un gaz qu'on respire et qui existe, et on s'aperçoit qu'il représente à lui tout seul 40 % de la radioactivité naturelle que l'on respire. Par conséquent, pendant cinquante ans, on a oublié le plus gros de tous les phénomènes qui existaient et on n'en a pas tenu compte.

J'espère qu'il n'y en a pas un autre qui va sortir comme cela dans peu de temps. Mais qu'est-ce que cela veut dire ? Je vous laisse la question.

Jean-Luc LACHAUME.- Je voudrais préciser que le mSv est une limite infractionnelle. Ce n'est pas ce que nous recherchons. En radioprotection, si on dépasse la limite infractionnelle, l'autorité qui est à ma droite fera ce qu'il faudra pour sévir.

En radioprotection, on recherche l'exposition minimale des populations, principe qui est une négociation sociétale.

En ce qui concerne le radon, cela fait à peu près 2 milliards d'années qu'il existe sur terre. Cela fait donc plus que 80 ans. Enfin, l'ensemble des normes de protection sanitaire baissent au fur et à mesure que la société évolue et se spécialise.

François ROLLINGER.- Du côté des limites infractionnelles, pour les travailleurs, si on appliquait la même logique que ce qu'on fait pour le chimique, la limite serait cinq fois plus basse.

Emilia AMARAL (en anglais - interprétation).- Il y a une grosse différence entre le risque chimique et le risque radioactif. Pour les produits chimiques, nous avons défini des limites pour chaque élément car la probabilité toxique est basée sur l'interaction chimique. Pour la radiation, qui peut combiner tous (*inaudible*) et nous évaluons le risque potentiel sur la santé de l'interaction de la radiation.

L'ICIP utilise des *dull risk factors* venant des études épidémiologiques qui ont été suivies par l'agence après les bombes d'Hiroshima et de Nagasaki. Tel est le risque que nous utilisons pour toutes les normes qui sont développées à l'Agence internationale à Vienne et que ses membres utilisent également.

Georges MERCADAL.- Pouvez-vous traduire, Monsieur JOLY ?

M. JOLY.- Les risques chimiques sont pris indépendamment les uns des autres. Pour chaque produit, le risque est défini et chaque produit est indépendant, ce qui n'est pas le cas pour les risques radioactifs où l'indicateur est un indicateur d'énergie déposée, et le risque est donc global. On peut sommer les risques radioactifs. C'est l'ensemble des produits radioactifs qui vous atteignent qui est sommé alors que, dans le système chimique, c'est pour chaque produit, indépendamment des autres, que l'on protège. On ne regarde donc pas ou peu les effets croisés.

Un certain nombre de publications scientifiques sont publiées sur le site de l'IRSN et sur les effets croisés chimie-radiologie.

Georges MERCADAL.- Madame FOUQUET, vous avez la parole. Voulez-vous regarder les questions qui viennent d'être posées et s'il vous plaît répondre au moins à la 7 et à la 10, qui me semblent être à peu près les mêmes, qui sont la question du retour à l'expéditeur des déchets venant de l'étranger.

Question 8. M. X : Pourquoi ne pas prendre la radioactivité naturelle comme référence ?

Nous venons suffisamment de parler de normes.

A la question de M. MARILLIER

Question 9 - Quelle valorisation pour URE, MOX usé et U appauvri ? Le site de La Hague : une solution, malgré une pollution avérée et des problèmes de surveillance ?

Nous serons en plein dans ces questions samedi prochain et nous les y concentrerons.

Mme FOUQUET (ministère de l'Industrie).- Le sujet de la classification des déchets radioactifs, de leur gestion et de la gestion des matières valorisables est un sujet complexe et je pense que les discussions l'ont montré aujourd'hui.

Je ne suis pas une spécialiste des normes et des aspects techniques, mais je peux dire qu'il y a eu une sorte de sursaut en 1998 au niveau des pouvoirs publics et, à l'époque, le ministre de l'industrie, Christian Pierret, s'était dit que, en France, nous sommes un des plus grands pays au niveau du nucléaire mais nous n'avons pas d'inventaire.

Cela lui avait été fortement soufflé par le président de la commission nationale d'évaluation. Nous avons souhaité partir dans cet exercice d'inventaire, sachant que nous étions en retard sur les autres pays et nous avons disposé en 2004 de notre premier inventaire national de référence.

Nous avons des inventaires qui étaient géographiques, c'est-à-dire que nous savions, sur chaque site, où il y avait des déchets, mais il nous manquait une vision d'ensemble. Je crois que cela a été une volonté assez forte des pouvoirs publics et du Gouvernement, à l'époque, de donner à la fois cette mission à l'ANDRA, de la mettre dans son premier contrat d'objectif – 2001-2004 – et d'assurer une subvention publique de 1,5 million d'euros pendant quatre ans, sur laquelle nous avons veillé très scrupuleusement. Je peux vous le dire personnellement.

Je pense que, grâce à cet inventaire, tout est maintenant sur la table et, si les discussions sont intéressantes aujourd'hui et nourries, c'est parce que nous avons les éléments, notamment pour avoir les quantités de radioactivité, les types de déchets de matières radioactives valorisables, les problèmes sur les sites miniers, etc.

Il me semblait important de souligner le fait qu'il y a vraiment eu, là-dessus, ...effectivement et que nous souhaitons le poursuivre puisque la mission d'inventaire de l'ANDRA va être

pérennisée. Elle dans son deuxième contrat d'objectif et nous souhaitons également pérenniser la subvention publique.

Une autre question a été posée qui semble également être de mon ressort, celle des propriétaires. Qui sont les propriétaires de ces déchets et pour combien de temps ?

Il est très clair que ce sont les producteurs de déchets qui sont les propriétaires. Il est en revanche probable que, pour certains déchets qui pourront avoir des durées de vie de 100 000 ans, il faudra à un moment donné envisager un passage vers l'Etat. Pour une aussi longue période, je ne pense pas que l'on puisse imaginer que ce soit du ressort de l'industriel. Mon point de vue personnel est qu'il est beaucoup trop tôt pour faire un tel transfert.

Une question a aussi été posée sur les déchets de moyenne activité à vie longue. La loi de 1991 parlait des déchets à haute activité à vie longue. Il n'y a pas de moyenne activité là-dedans. Dans une volonté d'avoir des solutions pour toutes les catégories de déchets, c'est un sujet que nous avons également regardé. Cela a été regardé par le CEA dans le cadre des études d'entreposage de longue durée et par l'ANDRA dans le cadre des études liées au stockage en couche géologique profonde. Aujourd'hui, nous avons la conviction que ce sont des déchets ce qui ne peuvent pas être gérés en surface. Par conséquent, que veut-on faire ? Ce sera vraiment une question à adresser au Parlement en 2006 en fonction des résultats des études de recherche.

Concernant la question de l'enfouissement à l'international, une convention très importante règle au niveau de l'AIEA la question des combustibles usés et des déchets radioactifs. Cette convention dit qu'un pays peut refuser l'importation de déchets radioactifs et, si un pays accepte cette importation de déchets radioactifs, à la fois des déchets ou des combustibles usés, il doit avoir les capacités nécessaires.

Aujourd'hui, cette convention nous protège de la possibilité d'envoyer les déchets usés ou les déchets radioactifs n'importe où dans un pays qui a besoin d'argent.

Georges MERCADAL.- L'affaire de l'Australie n'est donc pas possible aujourd'hui ?

Florence FOUQUET.- Si l'Australie avait un site d'entreposage de longue durée convenable, la convention ne l'empêcherait pas de le faire. Ce que la convention empêche, c'est d'imposer à un pays qui ne le voudrait pas ou un pays qui n'aurait pas les installations suffisantes de le faire.

La France n'a jamais soutenu les approches de multilatéralisation, qui sont pourtant très en vogue au niveau de l'AIEA. Nous sommes absolument contre. Nous pensons que chaque pays doit assumer sa responsabilité sur ce sujet et un principe très important dans la loi de 1991 est celui du retour des déchets étrangers. Autant, et je l'ai répété assez souvent, sur le futur projet de loi de 2006, nous n'avons pas encore pris les décisions et nous sommes en ce moment favorables à réfléchir sur ces positions, autant, sur l'article 3 de la loi de 1991, il est clair qu'il figurera à nouveau dans la loi de 2006, et il sera peut-être même clarifié pour pouvoir être appliqué de façon plus pratique.

Concernant le retour des déchets étrangers, cette obligation législative est faite en France depuis la loi du 30 décembre 1920. Nous avons pour l'instant entrepris le retour des déchets

de haute activité vie longue, les déchets vitrifiés, qui représentaient environ 99 % de la radioactivité qui avait été importée et cela nous paraissait être une priorité. Nous en sommes à 52 % environ des retours pour tous les pays confondus, avec des taux d'avancement variés.

Pour le Japon, nous avons renvoyé environ 78 % des déchets vitrifiés. Pour l'Allemagne, 46 % grâce à l'accord franco-allemand intervenu en 2005 qui a permis la pacification de ce sujet entre les deux pays. Pour la Belgique, on en est 57 %. Pour la Suisse 44 %. Et pour les Pays-Bas, 20 %. Cela fait à peu près un total de 52 %.

Nous allons continuer cette action de retour des déchets étrangers. Pour le Japon, ce sera fini assez rapidement puisque nous en sommes à 78 % : ce sera fini à l'horizon 2008-2009 ; pour l'Allemagne, ce sera à l'horizon 2010.

Nous allons maintenant nous attaquer au retour des déchets de moyenne activité. Nous avons commencé très activement les discussions avec nos partenaires allemands afin de pouvoir permettre des retours à partir 2009. Cela nécessite avant toute l'élaboration avec eux de cette reprise et d'un calendrier précis de la conception des emballages pour le retour. Nous avons eu cette semaine une réunion de négociation avec eux, et ce sera un élément très fort sur lequel le gouvernement français sera très vigilant.

M. MARILLIER.- On parle des déchets au sens où l'industrie l'entend. Quand je parle de déchets, je parle aussi des matières valorisables. Que devient le plutonium des pays étrangers, notamment le plutonium hollandais, puisqu'il n'y a aucun plan de valorisation de ces matières ? Je sais bien que l'on considère que, dans les combustibles usés, tout est bon, comme le cochon. Il y a quand même de vrais soucis sur les matières, et tout n'est pas revalorisé. Que deviennent toutes ces matières étrangères ? Quel inventaire et quel calendrier ?

Je rappelle que, si on parlait de l'option d'envoyer des déchets en Australie, c'est actuellement l'inverse, l'Australie envoie ses déchets en France. COGEMA a été condamnée pour stockage illégal de déchets nucléaires en France. Il y a donc un vrai souci. Il faut arrêter de répondre à la moitié des questions. Quand on parle des déchets, c'est toute la question, et notamment les matières dites valorisables comme le plutonium, le retraitement, etc.

Florence FOUQUET.- Les obligations législatives que nous avons en France concernent les déchets. Nous avons toute une jurisprudence. Ce sont les déchets vitrifiés, les déchets provenant des coques et embouts, les déchets provenant des effluents et les déchets technologiques.

Je peux déjà vous dire que c'est un très gros travail de faire comprendre cela aux clients étrangers. Si je compare aux Britanniques, ils ne retournent que les déchets vitrifiés. En France, nous avons choisi de retourner toutes les catégories. Ce sera déjà une action particulièrement difficile, mais nous la ferons.

Concernant tout ce qui est matières valorisables et le plutonium, il n'y a pas d'obligation législative. C'est plutôt une obligation contractuelle morale qui s'est faite là-dessus. Actuellement, les stocks de plutonium séparé que nous avons France, et notamment les stocks qui peuvent être d'origine étrangère, sont tout à fait déclarés et connus puisque la France les transmet à l'AIEA. Elle vient juste de les transmettre pour la conférence de l'assemblée

générale qui a eu lieu fin septembre. Les stocks étrangers sont essentiellement du plutonium japonais, parce que le Japon n'a pas encore eu les autorisations pour "moxer" ses réacteurs. Dès que les autorisations seront obtenues, il y aura retour du plutonium sous forme de combustible MOX. Nous y tenons beaucoup. Je pense que le faire avant aurait été irresponsable. Nous n'allions pas retourner du plutonium dans un pays qui ne sait pas recycler. Ce plutonium est donc resté en France. Il sera retourné dès que les Japonais auront leurs autorisations.

Concernant les Pays-Bas, un nouveau contrat a récemment été passé pour le réacteur de recherche. Lorsque ce contrat a été présenté au niveau des pouvoirs publics pour les thématiques de retour des déchets, nous avons regardé toutes les catégories et nous avons aussi regardé le plutonium, même si nous n'avions aucune accroche légale. Ce contrat a été autorisé uniquement parce qu'il y avait une possibilité de recyclage en Allemagne du plutonium des clients allemands qui voulaient avoir du combustible MOX en plus de la capacité de recyclage qu'ils avaient de par leur propre combustible. C'est la seule raison pour laquelle ce contrat a été autorisé. Je pense que, si cela se passait maintenant, aucune autorisation de contrat de retraitement étranger ne serait probablement donnée à des pays qui n'ont pas de capacité de MOX.

Actuellement, je gère des décisions qui ont été prises il y a vingt ans. J'essaie de le faire au mieux, mais je pense que l'on ne se remettrait pas dans la même situation.

Georges MERCADAL.- Nous allons arrêter notre table ronde, mais nous allons projeter les cinq questions suivantes :

Question 6 : M. BAROUX : protection contre le terrorisme : atteinte aux libertés individuelles ? Quelle solution envisagée pour le plutonium figurant dans les premiers déchets entreposés à La Hague ?

Nous reprendrons votre question cet après-midi. Elles ont toute leur importance, mais celle-là particulièrement.

Toutes les questions qui portent, comme la question 9 de M. MARILLIER, sur la valorisation, MOX usé, uranium appauvri, etc.

Et celle de M. MARIGNAC :

Question 11. M. MARIGNAC : Quelle évolution de la filière nucléaire si la volonté de valorisation entre dans les faits ? Ceci n'implique-t-il pas un renouvellement du parc ?

C'est le sujet du 8 octobre avec les scénarios que nous avons évoqués.

Par contre, nous essaierons de reprendre cet après-midi la question de M. ROLLIN,

Question 12. M. ROLLIN : Quel volume de déchets à traiter ? Quelle capacité d'enfouissement en Meuse et en Haute-Marne si distribution d'électricité dans toute l'Europe ?

M. BAROUX redemande :

Question 13. M. BAROUX : Récupération de la chaleur produite par les déchets ?

Nous essaierons de le voir cet après-midi.

Question 14. M. LAPONCHE : Assurer le parallèle entre volume et poids des divers types de déchets et le pourcentage de radioactivité.

ceux qui sont dans les documents officiels), nous essaierons également d'y répondre cet après-midi.

Quant à la question de M. GRENIER,

Question 15. M. GRENIER : Suite à une erreur à Taïwan, 10.000 habitants « contaminés ». En fait, bien moins de cancers. Pourquoi étudier Hiroshima et non Taiwan ?

Nous allons la prendre dans la table ronde suivante puisqu'il s'agit de problèmes de santé.

Je vous propose maintenant de passer à cela.